

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 15975
Numéro SIREN : 410 007 249
Nom ou dénomination : A26 BLM

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2019 sous le numéro de dépôt 130368

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée

A26 BLM

A26 BLM

SARL au capital de 33.100 €

**167 Rue de Vaugirard
75015 PARIS**

Audit Révision Comptabilité

Commissaire aux Comptes

**2 Rue de la Renaissance
92160 ANTONY**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la **SARL A26 BLM** en Société par Actions Simplifiée

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application de l'article L. 223-43 et des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 14 octobre 2019, nous vous présentons le présent rapport sur :

- la situation de votre société ;
- l'appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers stipulés.

Nous devons également, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, nous prononcer dans ce rapport sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1 Situation de la société

La société **A26 BLM**, qui a débuté son activité le 8 novembre 1996, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS depuis le 8 novembre 1996.

La société exploite depuis sa création une activité de prestations de toute nature liées à l'immobilier et plus particulièrement celles relatives à l'urbanisme, à la construction, à la rénovation, à l'application de données architecturales, à l'expertise, aux estimations, aux métrés, aux transactions, aux procédés, méthodes et recherches de financement, à l'achat et à la vente, y compris en qualité de marchands de biens, et aux mandats de maîtrise d'ouvrage.

Son activité lors du dernier exercice clos le 31 décembre 2018 a généré :

- Un chiffre d'affaires de 8 554 789 €
- Un résultat bénéficiaire de 534 335 €

Ses capitaux propres s'élèvent à 2 134 229 €. La situation comptable arrêtée au 30 septembre 2019 ne remet pas en cause le montant des capitaux propres.

Sa situation financière, à cette date, est saine et positive et son endettement à moyen terme, inférieur à 67 k€, n'est pas significatif.

Cette situation n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

2 Transformation de la société

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser les avantages particuliers stipulés ;
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2019 et la date de notre rapport.

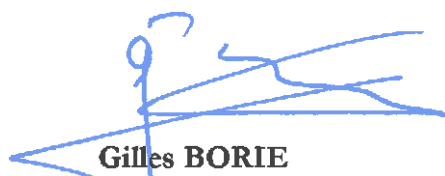
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

3

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les opérations de transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée, proposées à votre assemblée du 25 novembre 2019, n'appellent pas d'observation de notre part.

Antony, le 6 novembre 2019



Gilles BORIE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles